

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FÉVRIER 2022**

001/2022

Le dix février deux mil vingt et deux, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. CARPENTIER Eric, Maire.

Étaient présents : : CARPENTIER Éric, BARRE Karine, BEUX Thomas, CHATELAIN Sylvain, COLOMBEL Sébastien, DAMBRY Céline, FRESSENCOURT Arnaud, GUBRI Christian, , LEBLOND DU PLOUY Philippe, MALANDAIN Élodie, PIGNÉ Laetitia, PLANQUAIS Pascale SAILLARD Sophie.

Absent :

Absent excusé : , ANCEL Valérie, JEGAT Yann

Secrétaire de séance : MALANDAIN Elodie

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

.....

✚ NUMÉRISATION DE L'ÉTAT CIVILE POUR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Après avoir lu les conditions prévues dans le contrat de prêt et pris note de la réponse des archives sur les demandes d'extrait d'acte pendant le prêt, le conseil accepte :

- De prêter les registres d'état civil
- Que le maire signe le contrat de prêt

✚ PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

La trésorerie de Barentin, après nous avoir demandé de revoir les conventions pour l'accueil des enfants des communes de Mesnil-Panneville, Ecalles-Alix et St Martin de l'If dans notre école, nous demande de délibérer, afin de fixer les montants de ces participations.

- Pour les années scolaires 2020/2021 et 2021/2022, le conseil municipal fixe les participations, à 536 € par enfant en maternelle et à 268 € par enfant en élémentaire.
- Pour ces mêmes années scolaires, le conseil fixe la participation aux frais de cantine à 1.75 € par enfant (différence entre le tarif hors commune : 5.14€ et le tarif commune 3.39€)

MODIFICATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sylvie Paumier, est à l'heure actuelle adjoint technique 2^{ème} classe alors que son travail correspond plus au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe. De ce fait, il convient donc de supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} à temps non complet : 12/35^{ème} et de nommer Mme Paumier.

AMÉLIORATION ET SÉCURISATION DE LA MOBILITÉ A CROIX-MARE

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet dans son ensemble et souhaite répondre à l'Appel à projet aménagement cyclable en Normandie 2022.

L'aide demandée est de 231.595€

Le conseil approuve le tableau de financement présenté par le Maire :

• Cout total des travaux	1.036.492 € HT dont 126.637 € du S.D.E
• Part finançable	909.855 €
• Département	289.472 €
• AAP Région	231.595 €
• DSIL	206.816 €
• Autofinancé par emprunt	308.609 €

AMÉLIORATION ET SÉCURISATION DE LA MOBILITÉ A CROIX-MARE 2

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet dans son ensemble et souhaite demander une subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La subvention demandée est de 206.816 €

• Cout total des travaux	1.036.492 € HT dont 126.637 € du S.D.E
• Part finançable	909.855 €
• Département	289.472 €
• AAP Région	231.595 €
• DSIL	206.816 €
• Autofinancé par emprunt	308.609 €

TRAVAUX RÉFECTION DE VOIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Il est prévu de refaire des portions de route très abimées :

- Route du Bois de Sap, à la sortie de Mr Fercoq
- Impasse des Deux Piliers
- Résidence des Chênes : caniveaux CC1 à démonter et refaire en enrobé

L'ensemble de ces travaux se montent à 13.580,50 € HT

Le conseil accepte de faire ces travaux et souhaite demander une subvention à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 5.432,20 € (40%)

Le conseil accepte le tableau de financement présenté par le maire :

DETR	40%	5.432,20
DÉPARTEMENT	30%	4.074,00
COMMUNE	30%	4.074,30
TOTAL	100%	13.580,50

TRAVAUX RÉFECTION DE VOIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION 2

Il est prévu de refaire des portions de route très abimées :

- Route du Bois de Sap, à la sortie de Mr Fercoq
- Impasse des Deux Piliers
- Résidence des Chênes : caniveaux CC1 à démonter et refaire en enrobé

L'ensemble de ces travaux se montent à 13.580,50 € HT

Le conseil accepte de faire ces travaux et souhaite demander une subvention au Département pour un montant de 4.074 €

Le conseil accepte le tableau de financement présenté par le maire :

DETR	40%	5.432,20
DÉPARTEMENT	30%	4.074,00
COMMUNE	30%	4.074,30
TOTAL	100%	13.580,50

PANNEAU MARE GAINNEMARE

Chargée par Mr le Maire, de travailler sur les panneaux donnant des consignes, Pascale Planquais et Laetitia Pigné, proposent au conseil 2 très beaux panneaux.

C'est le panneau 2 qui est choisi, le conseil accepte sa réalisation en 2 exemplaires.

PARKING ÉCOLE

L'objectif est de refaire ce parking en mauvais état, de l'organiser pour éviter le stationnement anarchique.

S'ajoute une contrainte règlementaire : que ce parking soit le plus perméable possible.

Les solutions proposées avec leurs devis ne satisfont pas le conseil !

Il est convenu d'étudier d'autres propositions.

✚ PRÉSENTATION TRAVAUX PRESBYTÈRE

Sébastien Colombel à la tête de la commission « Presbytère » nous présente ce projet de gîte de groupe.

Dans un premier temps, il estime le montant des travaux à 108.500 € HT (essentage, corniche, portes, travaux intérieurs, ameublement...)

Le conseil valide le principe et demande à Sébastien de rechercher les subventions possibles.

✚ RÉFLEXIONS SUR LA CANTINE SCOLAIRE

Le contrat avec CONVIVIO, se termine à la fin de l'année scolaire. D'autres cuisines centrales se proposent de nous faire des offres.

De plus, la loi EGALIM impose que les repas servis dans les restaurants collectifs publics et privés hors entreprises soient constitués d'au moins 50% de produits issus de filières durables et de qualité en valeur HT d'achats par année civile.

Tout ceci demandera une réflexion profonde sur les tenants et aboutissants (comment et pour quel prix ?)

Une commission dont la composition reste à définir se chargera d'étudier les propositions.

✚ TOUR DE GARDES DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES DES 10 -24 /04 ET 12-19/06

Les tours de permanences feront 2h ou 2h30 suivant le nombre d'absents.

Le maire enverra très prochainement un sondage pour connaître vos disponibilités.

✚ QUESTIONS DIVERSES

- Le remplacement du matériel volé se monte à 4.345 € HT ; nous ne connaissons pas encore le montant de l'indemnité de l'assurance !
Le conseil est d'accord pour l'achat de ces outils.
- Remboursement mur cimetière : le remboursement de l'assurance se monte à 2.045,25€, nous laissant un reste à charge de 682€ lié à la vétusté.
- Mr Philippe Du Plouy fait le compte rendu des dernières réunions au Syndicat Caux Central, et surtout que les demandes répétées de la commune de Croix-Mare concernant les problèmes d'assainissement de Mr Leclerc ou celles concernant l'étude de zonage d'assainissement collectif soient suivies d'un accusé réception puis travaux.

Fin de séance à 22h35.

Le Conseil Municipal

Le Maire